

La bataille pour la justice fiscale à l'université d'été solidaire & rebelle des mouvements sociaux & citoyens

[Stop paradis fiscaux région sud-est · Jeudi 23 août 2018](#)

À l'université d'été solidaire & rebelle des mouvements sociaux & citoyens ([#UESolidaire](#)) à Grenoble, un module était consacré à la bataille pour une justice fiscale. Il était animé par Lison Reh binder du [CCFD-Terre Solidaire](#), animatrice de la plateforme de lutte contre les paradis fiscaux, Laurence Blisson du syndicat de la magistrature, Pauline Leclere d'[Oxfam France](#), Anne Guyot de [Solidaires Finances Publiques](#), Dominique Plihon et Raphael Pradeau d'[Attac France \(Officiel\)](#), et Laura Rousseau de Sherpa. Voici un aperçu des apports que j'ai noté.

Les citoyens peuvent avoir du mal à s'approprier le débat, qui est technique. Ils peuvent également avoir une vision déformée, focalisée sur leur impôt sur le revenu, alors que l'essentiel de l'impôt qu'ils paient est la TVA.

Or un système fiscal juste implique trois critères : 1) chacun contribue en fonction de ses capacités, 2) dans l'intérêt général, 3) de manière redistributive. L'essentiel doit provenir des impôts progressifs (comme l'impôt sur le revenu) plutôt que des impôts proportionnels (comme la TVA ou la CSG). La politique fiscale du gouvernement renforce pourtant la tendance inverse (IFI, exit tax, flat tax sur les dividendes) et 50 % des baisses d'impôts récentes ont profité aux 10 % des contribuables les plus aisés.

Se soustraire à l'impôt est assez simple. En tant que particulier, il faut constituer une société dans un paradis fiscal et y localiser ses revenus. Les multinationales utilisent une autre technique, en implantant des filiales dans des pays peu fiscalisés en y transférant leurs bénéfices par des jeux comptables avec les filiales des pays plus fiscalisés dans lesquelles elles opèrent. Elles agissent également en amont, pour modifier les lois fiscales à leur avantage, en exigeant de nouvelles niches fiscales. De telles niches fiscales ne sont pas à exclure dans la mesure où elles peuvent avoir des effets incitatifs vertueux, mais toutes ne sont pas bonnes. Certaines de ces niches contribuent à des pratiques d'optimisation fiscale agressive, qui incitent à basculer dans la fraude fiscale lorsque la limite de la légalité est franchie. Enfin les big four, les quatre cabinets qui conseillent les entreprises en matière d'optimisation fiscale, sont des lobbies efficaces qui se sont immiscés dans la politique fiscale européenne pour la tourner aux avantages des intéressés.

Dans les pays en voie de développement, le manque à gagner dû aux pratiques d'évasion fiscale des multinationales qui y opèrent dépasse les montants de l'aide au développement. C'est pour cette raison que les ONG tournées vers le sud se sont emparées du sujet. Elles ont révélé le problème avec également les médias et les lanceurs d'alerte (Luxleaks par exemple). La problématique est maintenant dans le débat public. Néanmoins, beaucoup reste à faire, car le système est loin d'avoir été remis à plat. Par ailleurs, la directive européenne sur le secret des affaires, qui doit être transposée en droit français, laisse craindre qu'il sera plus difficile de révéler de telles affaires, car il faudra être en mesure de prouver que l'on agit de bonne foi, c'est-à-dire sans intention de nuire aux affaires de l'entreprise visée.

Les affaires de fraude fiscale sont très peu judiciairisées. D'une part en raison du manque de moyens, chronique, de l'administration fiscale, qui n'arrive à détecter qu'environ 50 000 cas de fraude chaque année faisant l'objet d'un redressement. Les suppressions d'emplois massives, celles qui ont déjà eu lieu et celles qui sont envisagées par notre gouvernement, pèsent défavorablement sur le volume de vérifications et de contrôles. Lorsque de nouveaux dispositifs sont annoncés (comme la cellule de dégrèvement par exemple), les effectifs sont pris sur ceux existants et non pas créés en supplément.

D'autre part, sur environ 15 000 fraudes d'ampleur, seul un petit millier fait l'objet de sanctions pénales. C'est très peu au regard, par exemple, des 18000 condamnations pour outrage et rébellions prononcées chaque année. Le verrou de Bercy peut être vu comme la

recherche prioritaire de l'efficacité du recouvrement des sanctions, pour lequel la répression est, selon certaines théories, un obstacle. Par ailleurs les condamnations sont souvent faibles (amendes et prison avec sursis). Une raison est que le droit pénal est d'interprétation stricte et qu'il est souvent difficile pour le juge de retenir l'intentionnalité de la fraude. D'une part, les prévenus sont défendus par des avocats fiscalistes chevronnés, qui jouent sur la zone grise entre fraude et optimisation. D'autre part, il faut reconnaître une forme d'acceptation sociale de la fraude fiscale qui conduit à une relative mansuétude. Un élément renforce le sentiment d'une justice de classe : ce sont souvent les plus petits fraudeurs qui écopent des peines les plus lourdes.

Le gouvernement a annoncé un plan de lutte contre la fraude fiscale. Mais dans le même temps, il prend des mesures qui vont renforcer les difficultés du contrôle. La loi pour un État au service d'une société de confiance va limiter à 6 mois les vérifications menées par l'ensemble des administrations au sein d'une entreprise et introduit le droit à l'erreur. Le plaider coupable va être introduit en matière fiscale, ce qui ne permettra plus de rendre publics les motifs de la condamnation ni de vérifier l'adéquation des peines qui seront homologuées. C'est donc une mesure dangereuse. Enfin le plan du gouvernement ne prévoit rien, en ce qui concerne les pratiques d'optimisation fiscale.

Le projet de loi fraude fiscale va être débattu au parlement à la rentrée. Une note d'analyse est disponible sur les sites des ONG (<https://france.attac.org/actus-et-medias/le-flux/article/projet-de-loi-relatif-a-la-lutte-contre-la-fraude-fiscale>). Les députés devront être interpellés, et un kit citoyen destiné à leur être envoyé a été préparé.

Une demande prioritaire des ONG est la transparence pour mettre un terme à l'opacité des sociétés-écrans. Ce reporting permettra de connaître l'activité réelle et les impôts payés par les multinationales pays par pays. Par ailleurs, les ONG demandent de revoir la gouvernance internationale. Les questions fiscales ne sont débattues qu'au sein de l'UE et de l'OCDE. Les pays en voie de développement sont exclus de fait de ces débats.

Les participants au module ont proposé de nouvelles idées pour aller plus loin dans la lutte pour la justice fiscale, au terme d'une séance de brainstorming. Pourquoi pas un rendez-vous annuel pour la justice fiscale, des actions comme les safaris fiscaux ou les procès citoyens, de la communication pour réhabiliter l'impôt sur le revenu...

Frédéric / PFJ13.